

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022**

**DELIBERATION 2022/075**

**Objet : Vente anticipée du lot 3 de la zone industrielle Rue de Wardrecques à Blaringhem à l'entreprise Lussiol**

Séance du mardi cinq juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

**Titulaires présents (57)** : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Arnaud DEVILLEZ – Gaëlle LEFEVRE – Christophe LEGROIS – Sophie SPATOLA – Evelyne LORIDAN – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Michel DUHOO – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPAERT – Samuel BEVER – Jean-Michel PLAETEVOET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Franck MEURILLON – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Bertrand CREPIN – César STORET – Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Cindy SCHRAEN – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

**Suppléants présents (4)** : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Jean-Luc SCHRICKE par Delphine LEBLANC – Marie-Madeleine CAMPAGNE par Dominique VAESKEN – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

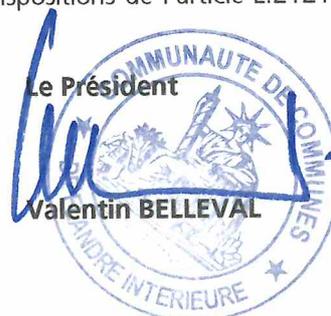
**Procurations (21)** : Brigitte GALLI à Evelyne LORIDAN – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Samuel BEVER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Jean-Pierre BAILLEUL – Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL – Didier TIBERGHEN à Pascal DECOOPMAN – Dominique WALBROU à César STORET – Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Dominique DERAY à Marc DEHEELE – Luc EVERAERE à Sandrine KEIGNAERT – Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Jean-Paul SALOME à CINDY SCHRAEN

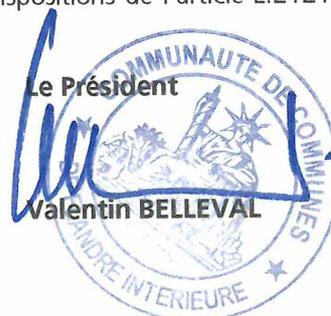
**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 82**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022**

**DELIBERATION 2022/075**

**Objet : Vente anticipée du lot 3 de la zone industrielle Rue de Wardrecques à Blaringhem à l'entreprise Lussiol**

Le site industriel de Blaringhem représente une superficie de 43 hectares dont 14 bâtis répartis en bâtiments de grande hauteur, bâtiments de stockage et des locaux de services.

Ce site industriel, présent sur le territoire de la Communauté de communes de Flandre intérieure, borde le canal de Neufossé et le département du Pas-de-Calais dans sa partie audomaroise.

Il a historiquement toujours été exploité par un occupant unique, la société Arc international, verrier, qui y réalisait une partie de sa production.

Cette entreprise internationale a connu des difficultés durant plusieurs années et a fait l'objet d'un plan de reprise au premier trimestre 2015.

Pour permettre la reprise telle qu'elle était envisagée et validée par l'Etat, les territoires, et en premier lieu la CCFI, ont dû se positionner en vue d'une intervention publique sur le site de Blaringhem.

Les élus de la CCFI, en partenariat avec la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais, se sont prononcés pour l'acquisition de ce site et son aménagement afin de soutenir l'emploi local, portant ainsi une réponse aux conséquences des répercussions économiques, sociales et humaines, et de rayonnement à la fois local, régional et national.

Le 6 juillet 2021, le conseil communautaire a délibéré sur la vente du lot 3 de la zone industrielle, Rue de Wardrecques à Blaringhem en faveur de la société Lussiol.

Lussiol, créée en 2011, est une entreprise spécialisée dans l'assemblage de luminaires dédiés principalement au marché de la grande distribution, notamment les grandes surfaces de bricolage. Initialement implantée à Hardifort, l'entreprise de 22 salariés a déménagé sur le bâtiment B12, d'une surface d'environ 8 155 m<sup>2</sup>, pour assurer son accroissement d'activité.

Selon les modalités de la délibération, l'entreprise devait faire l'acquisition de ce lot 3 (superficie d'environ 20 176m<sup>2</sup>) en deux temps : un bail dérogatoire de 3 ans au terme duquel l'entreprise pourrait acquérir, en 2024, la parcelle bâtie qu'elle occupe aujourd'hui, au prix de vente de 775 000 euros, minoré des 3 annuités de loyer acquittées durant ce laps de temps.

Le montant de l'annuité a été fixé à 38 750 euros.

Le montant de la vente au terme des 3 ans sera donc de 658 750 euros.

Un bail a bien été mis en place, prenant effet le 1<sup>er</sup> Septembre 2021.

Par courrier en date du 22 mai 2022, le dirigeant de l'entreprise nous a fait part de son souhait d'acquérir le lot 3 de manière anticipée, soit avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 comme prévu dans le contrat de bail dérogatoire.

Comme convenu, le prix de vente initial de 775 000 euros (estimation des domaines en date du 9 Juin 2021), sera minoré de l'annuité de loyer réglée par l'entreprise. Le prix de vente du lot 3 sera donc de 736 250 euros HT.

Considérant la compétence Développement économique de la CCFI,

Vu la délibération n°2020/043 du 17 février 2020 portant acquisition du lot 3 de la zone industrielle rue de Wardrecques à Blaringhem,

Vu la délibération n°2021/099 du 6 juillet 2021 portant sur l'acquisition du lot 3 par la société Lussiol au terme d'un bail dérogatoire de 3 ans,

Considérant la lettre d'intention de la société LUSSIOL adressée à la CCFI en date du 22 mai 2022,

Considérant que le projet LUSSIOL présente des perspectives intéressantes en matière de développement économique et de création d'emplois,

Vu l'avis des domaines en date du 9 juin 2021,

**Il vous est proposé :**

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre fin de manière anticipée au bail dérogatoire contracté avec l'entreprise Lussiol pour procéder à la vente du lot 3 au profit de celle-ci, à l'issue de la première annuité de loyer, soit en septembre 2022 ;
- d'accepter le principe de la vente à la société LUSSIOL du lot 3 au montant de 736 250 euros HT ;
- d'autoriser l'entreprise LUSSIOL de substituer toute personne physique ou morale de son choix lors de la signature du compromis puis de l'acte de vente ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, puis l'acte de vente et tous les autres documents relatifs à la cession.

**Vote :**

**Pour : 82**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 05 juillet 2022,  
Pour extrait certifié conforme,

